

SELECTION DES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) ET DES ZONES D'ACTION COMPLEMENTAIRE (ZAC) DES MEDECINS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Ce zonage fait l'objet d'actualisations régulières.
Pour tout projet d'installation, prendre contact soit auprès de la Délégation Départementale de l'ARS ;
soit via le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
(PAPS : www.bourgogne-franche-comte.paps.sante.fr).

